

COMMUNE DE MANSPACH



*Joyeux Noël
et Bonne Année 2017*

Décembre 2016



ETAT CIVIL 2016

Us nous ont quittés ...

KOHLER Marie, Anne, décédée le 28/05/2016

Epouse de André, Marie, Alphonse WASSER

WOEHL Raymond, décédé le 03/06/2016

Epoux de Lydie, Marthe SIMON

SOLDERMANN Eugène, décédé le 04/06/2016

Epoux de Jacqueline, Jeanne LUPFER

HOGG Hélène, décédée le 11/06/2016

Veuve de Charles, Pierre SAUNIER

FROIDEVAUX Marcel, décédé le 07/07/2016

Epoux de Marie-Odile HIFFLER

MAGLIANO Angela, décédée le 05/10/2016

Veuve de Rocco NICOLIELLO

Us sont arrivés...

MULLER Owen, Evan, Hubert né le 28/12/2015

fil de Jérôme, Thierry, Camille MULLER
et de Ariane Marie FRANCIS

HUMMEL Noémie, Rose, Lucienne née le 05/01/2016

fil de Fabrice, André, Eugène HUMMEL
et de Marilyne, Alexandra JERMANN

DEPRAD Océane, Marie, Pierrette née le 23/03/2016

fil de Jean-Baptiste, Paul, Maurice
DEPRAD et de Céline, Marie BOUVIER

DE SA Coline née le 01/07/2016

fil de Cédric DE SA et de Aurélie, Hélène,
Eugénie SCHOENIG

RICHARD Yanis né le 23/09/2016

fil de Alain RICHARD et de Laura,
Colette, Reine DIETEMANN

Us se sont mariés...

SCHRANZ Thomas, Xavier

et

Stéphanie, Laurence CARRARA

mariage célébré le 04/06/2016

RIETH Ernest, Joseph

et

Sandra, Arlette KOEHL

mariage célébré le 30/07/2016

GENTZBITTEL Sébastien, Gilbert

et

Marie Clotilde NGASSE

mariage célébré le 17/09/2016

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC : Lundi de 19 heures à 21 heures / Mardi de 13h30 à 17 heures / Vendredi de 8h30 à 12 heures

Téléphone : [03 89 07 21 17](tel:0389072117)

Mail : mairie.manspach@wanadoo.fr

Site internet : manspach.fr



Le mot du Maire...

Chères Manspachoises, Chers Manspachois,

Mais oui, ça y est ! Les piétons, les poussettes, les vélos, les skates, peuvent désormais franchir le pont de la Largue en toute sécurité.... C'est magnifique. Par ailleurs, l'aménagement du pont sans diminution de la largeur de la chaussée initiale, a fait l'objet d'études comportementales particulièrement poussées qui ont permis de dégager des solutions d'aménagement pertinentes, entraînant une réduction très nette de la vitesse des usagers lors de leur entrée et leur sortie de Manspach, sans imposer aux voitures ni à leurs conducteurs des « dos d'âne » ou des chicanes. La finalisation de ce projet réclamé depuis trente années, m'impose le devoir et la courtoisie de remercier au nom de tous les usagers, le Conseil départemental du Haut-Rhin, et tout particulièrement son 1° Vice Président M. Rémy WITH dont l'écoute et l'implication auront permis de solutionner tous les problèmes techniques complexes auxquels il aura fallu faire face, dans un contexte conjoncturel et économique qui n'allait pas forcément dans le sens de la réalisation spontanée d'un tel projet. Merci !

Par ailleurs, nous n'avons pas chômé, puisque la ligne à haute tension qui surplombait le centre village et surtout la cour d'école a été effacée, au même titre que le vieux transformateur qui a été remplacé par une cabine basse dissimulée entre le monument aux morts et l'abri bus. Le centre village a également vu disparaître tous ses réseaux aériens E.R.D.F. et Télécom. En ces temps d'aggravation des phénomènes climatiques, tempêtes, orages, inondations, ces opérations ont pour but de sécuriser les personnes et les approvisionnements. Hélas E.D.F. face à l'abîme financier du nucléaire, freine toutes ses dépenses, et ne nous autorise plus, momentanément j'espère, à poursuivre l'extension de ces aménagements à tout le village; le projet de la basse rue de l'Eglise, des rues du Moulin et de la Chapelle, se trouvent donc en attente sur le bureau du Syndicat départemental d'Electricité.

La fermeture estivale de la rue du Moulin pour les travaux du pont aura également permis à nos amis du SIAEP Altenach Manspach, René, Jean-Louis et Dominique, de changer intégralement les canalisations d'eau potable dans cette rue où chaque année les ruptures se multipliaient. Ruptures dues à la mauvaise qualité de la fonte d'antan, mais surtout aux contraintes dynamiques imposées par l'intensité du trafic routier. Cette opération a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse .

Au mois de Juin nous avons eu droit à un très violent orage que la Rigole, contrairement à la Largue, n'a pas été en mesure d'absorber. Elle a donc débordé sur toute la longueur de son cours et entraîné des coulées qui ont inondé plusieurs maisons du bas du village. Les services préfectoraux ont été alertés, et le classement « Catastrophe Naturelle » a été affecté à la commune de Manspach afin de rendre possible le processus d'indemnisation par les assurances pour les personnes sinistrées.

Une réunion a eu lieu le 21 Novembre à Manspach, pour lancer une étude permettant de présenter différentes solutions d'aménagements, qu'il s'agira de départager en faisant la part des choses entre le souhaitable et le budgétairement réalisable. Il appartiendra au Conseil Municipal de trancher en accord avec V.N.F. En dehors du projet de car-port de la maison d'îmière, ainsi que la rénovation de la Station d'Épuration qui est en cours, les projets de travaux de voirie pour 2017, se limiteront probablement à la finalisation des trottoirs de la rue du viaduc et à l'aménagement de l'entrée dans Manspach en venant de Retzwiller par la D26, de sorte à réduire la vitesse des usagers. N'oublions pas qu'à partir du 1^{er} Janvier 2017 il n'y aura plus de subventions départementales pour la voirie. Si l'on ajoute à cela la réduction drastique des dotations d'Etat, il est aisé de comprendre que l'exercice qui est proposé aux Maires ne comporte plus que des figures imposées. Face à des candidats aux élections présidentielles qui promettent de durcir encore davantage les dépenses de l'Etat à destination des collectivités, l'avenir des communes rurales et de l'intercommunalité perd les dernières couleurs qui lui restaient. Les figures libres qui peuvent être nécessaires pour la bonne marche de la commune seront alors à abonder par la fiscalité locale ou l'augmentation de ressources de production ou de location ; la suppression possible du subventionnement du transport scolaire par le Département ou la Région est un bon exemple. Qui devra payer ? Les parents, ou l'ensemble des contribuables ? Voilà un exemple de figure libre particulièrement périlleux, car la tendance à la fermeture de classes par regroupements, tend de surcroît vers l'aggravation des coûts. Idem pour le déneigement de certaines routes départementales qui ne seront plus dégagées par le Département, laissées en l'état, où dégagées éventuellement par les communes aux frais des contribuables des collectivités concernées. Les communes sont aujourd'hui dans l'obligation d'imaginer, d'innover tout en réduisant leurs budgets de fonctionnement et en demandant aux concitoyens une modération des exigences. A Manspach, la municipalité est engagée dans cette voie de longue date. C'est ainsi que lors du départ en retraite de notre ouvrier intercommunal, M. Daniel Landsperger, nous allons essayer de passer de 2 journées/ouvrier communal/semaine à 1 seule. Précisons que pour le secrétariat de Mairie il n'y a déjà qu'un seul poste équivalent temps plein partagé entre deux personnes travaillant chacune à mi-temps. Ceci est un mécanisme permettant à charge minimum, de ne jamais fermer la Mairie lors des heures de permanence et des périodes de vacances de l'une ou de l'autre secrétaire. Cela permet de satisfaire au mieux la population et surtout, de gérer au mieux le flux continu de travail administratif communal auquel il y a lieu de faire face. Nul doute que la *LOI « N.O.T.R.E » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République*, change le paysage administratif et les habitudes de gestion, pour répondre à la modernité développée par une société en pleine mutation. Le chantier est conséquent mais nécessaire, dans un monde qu'il convient de formater dans un mode durable, pour le transmettre aux générations montantes de sorte à ce qu'elles puissent établir avec la planète une relation porteuse d'avenir. Aujourd'hui, c'est encore loin d'être assuré, malgré les engagements de la COP 21 et de la présente COP 22 qui a eu lieu à Marrakech du 7 au 18 Novembre 2016.

Depuis 1976, l'humanité est parvenue à faire disparaître 60% du monde vivant de la planète.... aurons-nous un jour conscience que nous faisons partie des 40% qui restent mais qui pourront avoir disparu avant la fin du présent siècle si nous ne changeons pas radicalement notre façon d'organiser suicidairement l'évolution du monde. Le temps est si court qu'il est inutile de le perdre en pessimisme, soyons tous positivement énergiques de sorte à assumer la résilience nécessaire au gain de cet enjeu vital de transition.

A l'aube de cette nouvelle année, c'est toute l'énergie que je vous souhaite.

Dany DIETMANN

Maire de Manspach



RPI Altenach – Manspach

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Altenach et Manspach a le plaisir



d'accueillir cette année 58 élèves. Si le nombre d'élèves baisse, il permet de travailler dans de belles et bonnes conditions dans de belles salles de classe refaites à neuf ces dernières années. Il faut souligner les très bonnes relations que les communes entretiennent avec l'école afin de permettre à tous les élèves de travailler dans un cadre des plus agréables. Grâce à ce soutien ainsi qu'à celui de l'association TREMA, de nombreux projets ont été menés et le seront encore cette année avec des animations dans le cadre de la semaine du goût, des sorties culturelles et sporti-



ves...

La classe de maternelle d'Altenach accueille 19 élèves de petite, moyenne et grande sections. Ils travaillent quotidiennement avec les ATSEM Isabelle et Ida (à mi-temps) et leur enseignante Sylvie PHILIPP. Dans la continuité des projets artistiques menés l'an dernier, la réalisation d'une fresque est prévue cette année.



A Manspach, Alexandra FRIEH accueille une classe de 20 CP, CE1 et CE2. Dans le prolongement de la classe d'eau de l'année dernière, les élèves réaliseront un projet sur l'environnement en concertation à nouveau avec la Maison de la Nature de Altenach.

La classe des CM1 et CM2 située à Manspach travaille avec Régis SCHIFFMACHER. Les 19 élèves se rendront à nouveau cette année au plan d'eau de Reiningue pour quatre jours de voile et pourront se familiariser avec d'autres types d'embarcation. Ida VIRON intervient également sur le site de Manspach pour le plus grand plaisir des élèves.

L'ensemble des élèves et l'équipe enseignante vous souhaitent de très belles fêtes et une excellente année 2017.



CLASSE D'EAU 2016 : Une séquence mémorable à la découverte du cycle de l'eau et de ses cortèges.



La grande histoire de l'eau théâtralisée



Avec Cécile, animatrice de la maison de la Nature, et Alexandra notre Professeur, nous avons exploré les berges de la Largue à Manspach pour essayer de découvrir les traces de la vie du Castor. Après 20 minutes de recherche, nous avons trouvé un arbre abattu par le Castor à l'aide de sa dentition efficace. Les troncs d'arbres étaient taillés en pointe comme des crayons. En fait ils abattent les saules pour en manger l'écorce tendre et le feuillage.



SUR LES TRACES DES CASTORS DE LA LARGUE A MANSPACH



Malgré la pluie, ce fut une magnifique sortie au bord d'une superbe rivière pleine de vie et de mystères.

Hector le Castor était bien au rendez-vous!

Tréma : Tous réunis pour l'école de Manspach-Altenach.



La conception d'attrape-rêves

La traditionnelle fête d'automne de l'association Tréma (tous réunis pour les écoles de Manspach-Altenach) a eu lieu vendredi 14 octobre. Un peu plus de deux-cents personnes, de toutes générations, se sont réunies à la salle de Manspach en ce vendredi soir.

L'occasion pour petits et grands de partager un moment convivial entre copains-copines à la pêche miraculeuse, aux jeux en bois, ou à l'atelier bricolages pour les plus manuels, pendant que parents et grands-parents profitaient d'une soupe au potiron, ou partageaient ce moment avec eux. Les gourmands, petits et grands, ont aussi pu se régaler avec les pâtisseries réalisées par les mamans, les bonnes crêpes ou des bonbons.

Le tout dans un décor automnal, en partie réalisé par les enfants de l'école, qui ont confectionné une véritable forêt, en passant par les arbres, les hiboux, les écureuils, et même de petits escargots



Des escargots et des hérissons réalisés par les enfants.



Les enfants devant les citrouilles décorées.

En attendant l'année prochaine, nous espérons vous revoir lors de nos prochaines manifestations, comme le loto qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 et la kermesse qui aura lieu le samedi 24 juin 2017. L'association Tréma grâce à ces manifestations peut contribuer au financement de différents projets pour les élèves du RPI, ainsi en septembre 2015 elle avait transmis à l'OCCE de l'école la somme de 1 500€ et 4 000€ ont été versés avant la rentrée 2016 afin de permettre aux enfants d'en bénéficier pour l'année 2016-2017 qui commence. Sans oublier un merci aux bénévoles, aux enseignants, aux communes, aux parents et également un grand merci pour tous ceux et celles qui permettent chaque année la réalisation de ces projets !

Sandrine BRUN

Présidente de l'association TREMA





SECURITE: L'apprentissage des bons gestes
Avec les pompiers de Manspäch



EXERCICES DE SECOURS A PERSONNES



Exercice d'évacuation



LE C.P.I. de MANSPACH communique

Engagement de Sapeurs-Pompiers :

En raison du déménagement de quelques pompiers pour raisons professionnelles ou familiales, le Centre de Première Intervention a besoin de renforts pour continuer à assurer ses missions et est à la recherche urgente de bénévoles âgés de 18 à 40 ans, ayants de la disponibilité et désirants s'engager en tant que sapeur-pompier volontaire.

A cet effet, début 2017, une soirée d'information et de promotion de l'engagement (présentation et fonctionnement du CPI, effectif, locaux, matériel, missions des sapeurs-pompiers, nature et nombre d'interventions, formation, sport, activités, etc.) sera faite dans la salle communale.

PRE-INSCRIPTION À LA SOIRÉE D'INFORMATION DU C.P.I.:

Je soussigné

Adresse

Tel.

participera à la soirée d'information et de promotion de l'engagement accompagné de personnes

Date :

Signature :

.....

Détecteur de fumée et détecteur de monoxyde de carbone :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) dans vos foyers est obligatoire selon la loi 2010-238 du 9 mars 2010.

Pour rappel, le DAAF doit comporter la mention CE et respecter la norme NF EN 14604 (prix env. 18 euros)

Il en va de votre sécurité ainsi que de celle de vos proches, ainsi que d'un avertissement plus rapide en cas de départ de feu.

Nous vous conseillons également d'installer un détecteur de monoxyde de carbone (CO) qui doit comporter la mention CE et respecter la norme NF EN 50291 (prix moyen env. 23 euros):

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et très toxique pour l'homme. Il est la cause d'intoxications domestiques extrêmement fréquentes, parfois mortelles, alors qu'il peut être facilement repéré par un détecteur de monoxyde de carbone. Son émanation qui provient d'une combustion incomplète de composés carbonés et est accentuée par une mauvaise alimentation en air frais et/ou une mauvaise évacuation des produits de combustion (ventilation). Le mélange avec l'air est facile puisque sa densité est proche de celle de l'air. Signes cliniques : Maux de tête, vertiges, nausées, malaise, perte de conscience, coma, décès (1% de CO dans l'air tue en 15 mn !)



Formation aux gestes de premiers secours : Le 20 février 2016, les sapeurs-pompiers ainsi que deux moniteurs de secours à personne, ont organisé une séance gratuite de 2 heures d'initiation aux gestes qui sauvent et à la réanimation cardio-pulmonaire. L'objectif était d'initier le maximum de citoyens aux premiers gestes de secours avec l'aide d'un défibrillateur, afin de pouvoir en faire un bon usage en cas de besoin. Cette session fut une réelle réussite. En effet, 44 personnes âgées de 18 à 68 ans y ont participé et sont toutes reparties satisfaites, avec une attestation signée par l'ancien Préfet Mr. Pascal Lelarge. Vu l'intérêt et les questions des personnes présentes, sur demande de plusieurs d'entre elles, une nouvelle session ouverte à tous et toutes, aura lieu un samedi après-midi en 2017 (avant fin mars), avec un rappel de ce qui a été vu, ainsi que des nouveaux thèmes (arrêt des hémorragies, malaises, prévention des accidents domestiques, etc.) Vous êtes chaleureusement invité(e)s à vous pré inscrire en Mairie à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, à déposer en Mairie, avant le 22 janvier 2017.

PRE-INSCRIPTION À LA SESSION DE « GESTES SIMPLES DE SECOURS A PERSONNE » :

Je soussigné

Adresse :

Tel.

participera à la session séance gratuite d'initiation aux gestes simples de premiers secours et de prévention des accidents domestiques accompagné de personnes.



L'HIVER EST LA !

En Alsace, le mois de Décembre nous annonce l'arrivée de St Nicolas, de ses pains d'épices, et l'ouverture des marchés de Noël. Autant d'évènements annoncés par de somptueuses images de paysages de neiges abondantes, de traîneaux, de parties de luge, de sapins, de glaçons, d'étangs gelés et d'étoiles. Autant d'images qui nous rappellent que l'Alsace est une région de neige, aux hivers froids, où les routes des mois de janvier et Février, n'ont pas forcément le même aspect que les routes du mois de Juillet et que de ce fait, elles demandent aux usagers de prendre un certain nombre de précautions de prudence qui vont de l'avance de l'heure du lever, à l'équipement du véhicule, à la réduction de la vitesse. C'est un des prix à payer à la qualité de la vie en Alsace.

D'aucuns voudraient que les routes soient noires été comme hiver, que les cours d'écoles soit dégagées, et qu'ils puissent le plus rapidement possible se rendre aux sports d'hiver en fin de semaine.

D'autres par contre souhaitent que les enfants puissent avoir la joie de profiter de la neige et de sa poésie, en faisant de la luge, ou en faisant des bonhommes de neige et des glissades ...c'est super !



C'est également le moment de donner un coup de main à son voisin qui peine à se déplacer ou à faire ses courses.

Pour cet hiver, les rues communales seront déneigées comme à l'habitude, mais pour ce qui concerne les routes départementales, le Conseil Départemental nous a informé, que pour des raisons budgétaires, les routes départementales à faible trafic ne seraient plus déneigées.

A Manspach cela concerne 2 routes, la D14 bis en direction de Suarce, (rue St Léger) et la D26 (rue du viaduc). Dans ces deux traversées de village, avec Willy, nous ferons notre possible. En prévision, le camion des pompiers a été équipé de pneus neige.



ILLUMINATIONS DE NOËL

Dans un village, l'absence d'illuminations communales à Noël, rend d'autant plus visibles et remarquables les décorations des particuliers; devant leurs fenêtres, sur leurs balcons ou dans leurs jardinets. L'ambiance de Noël est d'autant plus respectée et donne un charme appuyé à toutes les rues dès lors que la neige se met de la partie. Ne parlons pas de l'aspect économique.

Pour leur part, les écoles, la salle des fêtes et la Mairie sont traditionnellement décorées de sapins et de crèches. A ce sujet *« ...l'interdiction des crèches dans les lieux publics est une atteinte à la liberté des traditions cultuelles et culturelles locales. Elle est d'autant plus absurde qu'elle s'accommode parfaitement de l'exploitation du temps biblique de Noël, pour donner au nom de Noël, libre court à la furia mercantile des adorateurs de l'argent. D.D. »*. En fait, au sujet de l'éclairage public, les ampoules défaillantes sont dorénavant remplacées par des dispositifs « Led » adaptables, à très basse conso, dont l'installation revient à 120€ par lampadaire.

LE CIMETIERE

Le réaménagement du cimetière se poursuit et sa végétalisation pour répondre à l'interdiction d'usage des biocides*, donne entière satisfaction. Aujourd'hui les habitudes changent, et de



plus en plus de personnes optent pour la crémation. Pour les familles qui disposent déjà d'un espace concédé, cela ne pose pas de problèmes. Mais pour les familles qui ne disposent pas d'un tel espace il est nécessaire de prévoir un aménagement

permettant d'accueillir les cendres de leurs défunts. Aujourd'hui les solutions se répartissent entre le « **colombarium** » et les « **Cavernes** » qui sont de petites logettes enterrées de 50x50 cm pour recevoir l'urne, et sur lesquelles la famille peut faire poser une simple plaque ou une pierre tombale miniature comme représenté sur la photo ci-contre. Quelle que soit la solution retenue il conviendra d'aménager un nouvel espace. La partie « Est » du cimetière pourrait convenir, tout en gardant la possibilité de créer une petite extension sur la partie « Nord » en utilisant judicieusement les pierres de taille récupérées lors du chantier de réaménagement du pont de la Largue. Le Conseil Municipal tranchera. (*Biocides: produits qui suppriment la vie; herbicides, pesticides, insecticides etc...)



EN PROJET : La salle des fêtes mérite aujourd'hui une remise à neuf de son intérieur et une rénovation de ses tables et chaises qui donnent de sérieux signes de fatigue. En 2017 sera élaboré un projet d'aménagement qu'il conviendra d'évaluer, et de programmer dans les budgets à venir en visant l'équipement photo voltaïque de la toiture qui pourrait faire l'objet d'une subvention par le programme TPCV du pays du « Sundgau transition énergétique », de sorte à générer une recette d'amortissement des travaux intérieurs de la salle.

2016... des temps forts



- Le 23 Janvier 2016, la Réception communale de la population de MANSPACH pour les vœux de la nouvelle année, fut honorée par la présence de M. Rémy WITH, 1er Vice Président du Conseil Départemental, de Mme Sabine DREXLER Conseillère départementale, de M Laurent WENDLINGER Conseiller Régional (Grand Est), de M. François EICHHOLTZER Président du PETR Pays du Sundgau, du Lieutenant de la Gendarmerie de Dannemarie, et de nombreux Collègues Elus.

Le 11 Octobre 2016 à 9 heures, Madame Marie-Claude Lambert Sous Préfète d'Altkirch, a été reçue par M. le Maire, en Mairie de Manspach pour faire un tour d'horizon sur la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle locale, mais surtout pour aborder les différents aspects de la politique de l'eau sur le bassin versant de la Largue à l'heure des fusions des communautés de communes, de la mise en œuvre de la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) et de l'évolution du SMARL vers le statut d'EPAGE (Etablissement public d'Aménagement et de gestion des eaux) dès 2017. Il a bien sûr été question des problèmes d'inondation générés par la violence récurrente des événements climatiques de Juin, et de l'incapacité de la « Rigole » à absorber ces excès hydrauliques au dessus de Manspach. L'engagement a été pris d'organiser dès 2017 un comité de pilotage spécifique au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE associant V.N.F. pour définir un plan d'action qui entrera dans le cadre des priorités GEMAPI pour préserver les communes surplombées par la Rigole. Par ailleurs Madame la Sous Préfète eut loisir de découvrir la fonctionnalité énergétique de la Mairie, des toits de l'Eglise et du Moulin, l'habitat locatif de la maison d'îmière, l'A-MAP, le site du marché « Fermier et Bio » mais également d'apprécier les efforts réalisés pour la qualité de l'eau par l'assainissement et la suppression de l'usage des biocides dans l'espace public de Manspach. A 11 h30, Madame la Sous-Préfète LAMBERT quitta Manspach à destination de la maison de la Nature à Altenach.



Le 25 Juin 2016, en l'Eglise de Manspach, **Elodie AMSTUTZ** et **Philippe FREYBURGER**, offrirent un superbe concert vocal de bienfaisance pour s'associer à toutes les personnes qui ont contribué à l'élan de solidarité en faveur de la famille De Almeida, victime de l'incendie de leur maison. Ce concert permit à toutes les personnes qui le souhaitent d'apprécier l'immense talent de ce duo remarquable, et d'apporter leur contribution solidaire pour aider à la réorganisation de la vie de cette famille durement touchée.



105 ans pour Marguerite BIHR

08 JUILLET 2016



Le 18 JUIL 2016, **Madame Fabienne ORLANDI**, Conseillère Départementale du Haut-Rhin, remettait la médaille de la Famille à Mme **Rebecca DALMAS**, entourée de toute sa grande famille de 6 enfants, du Conseil Municipal de Manspach, et de M. Régis Schiffmacher Directeur du R.P.I. Altenach/ Manspach.



NOËL COMMUNAL le 20 décembre 2015



Fête paroissiale



2 Octobre 2016



25 Septembre 2016

70ème anniversaire du Corps de Sapeurs Pompiers de Manspach

À cette occasion Pascal BRAND a été nommé Lieutenant. Tristan GSCHWIND Sergent. Caroline GANZER Adjudante, Terrence MONNOT Sergent chef. Geoffrey FLURY Caporal. Florian PUZZUOLI Adjoint au Chef de Corps.

Remise de l'insigne de Chef de Centre:

BLOCH Werner (1974-1996) LIENERT Max (1996-2002) Pascal BRAND (depuis 2002)



La fermeture de la rue du moulin du 9 Juillet au 6 Septembre aura permis au S.I.A.E.P. Altnach/Manspach de refaire l'intégralité des vétustes conduites d'eau potable de cette rue.





6 Février stage arboricole



Peinture des poteaux d'incendie



Coupe des thuyas du cimetière



11 Février Rue Bellevue, enfouissement réseaux



17 Avril: La Lague sortait de son lit



30 Avril Tristan inaugure son entreprise



8 Mai pêche à la truite



64 Micro-pieux enfoncés à 17 m pour stabiliser



La piste cyclable préfabriquée arrive par les airs

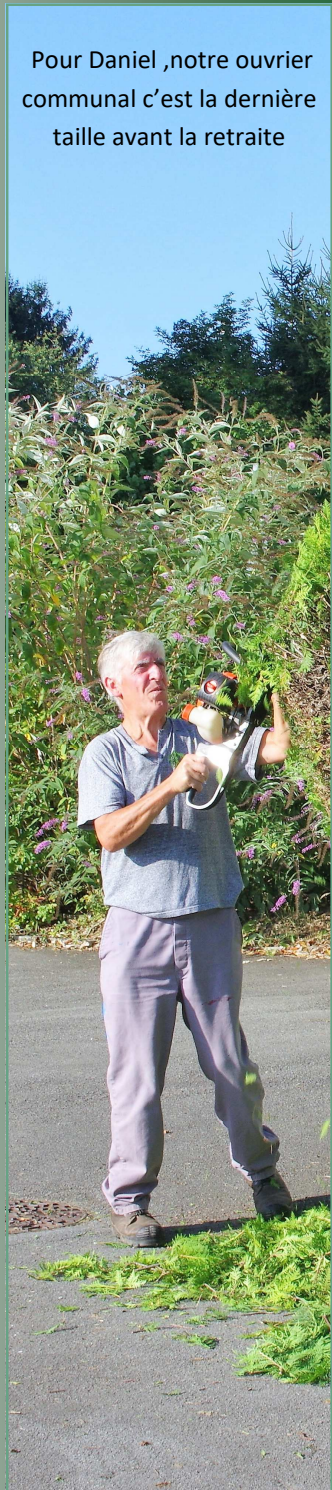


Le 19 Juillet, les éléments préfabriqués de la piste cyclables étaient posés.



17 Août







19 JUIN 2016: Le Déluge

LE DELUGE: Ce 19 Juin fut pour la basse vallée de la Largue, le jour où la violence des pluies orageuses, n'avait jamais atteint ce degré. 82 mm au dessus de Manspach, 100 sur le secteur de Traubach, et 115 sur Burnhaupt. Les précipitations de telles masses d'eau induisent au sol des ruissellements de 800 000 à 1 100 000 litres d'eau à l'hectare. Cette aggravation des phénomènes climatiques répond exactement aux scénarii climatiques prévus par les climatologues du G.I.E.C. (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Aujourd'hui, les cours d'eau, les fossés, les sols, sont incapables d'absorber de tels débits, et cela nous invite à une grande modestie qui nous invite à modifier les schémas d'occupation des sols en freinant les ruissellements par modification des assolements agricoles sur les sols en pente, en trouvant des solutions pour éviter l'imperméabilisation des sols (macadam/béton, l'accélération des ruissellements par drainages, canalisations). Pour ce qui concerne Manspach, nous avons en plus une Rigole dont la fonctionnalité n'est plus adaptée aux nouvelles conditions agricoles et climatiques. Des réunions ont eu lieu et vont continuer à avoir lieu avec V.N.F., les services techniques et administratifs de l'Etat, pour trouver des solutions, appeler à modifier certaines habitudes, atténuer les conséquences destructrices de ces évolutions climatiques. A cet endroit nous sommes tous concernés car dans le domaine de l'eau nous devons développer la solidarité amont/aval, car c'est toujours l'eau de celui qui est plus haut, qui arrive chez celui qui est plus bas, avant qu'il ne l'envoie à son tour chez celui qui est encore plus bas. A Bisel, le SMARL avec le Conseil général 68 a installé un bassin d'orage pour réduire et ralentir le volume et la vitesse de l'eau à l'aval du Largitzenbach et sur la basse vallée de la Largue...Cà marche, mais cela a coûté 800 000€, le tout largement subventionné par le Conseil Général. A Manspach, la Rigole est la propriété de Voies Navigables de France, et c'est donc à V.N.F. de solutionner les problèmes qu'ils nous imposent par la surverse de leur ouvrage. Toutes les communes surplombées par la Rigole sont impatientes de voir les choses évoluer car le dérèglement du climat est entré dans notre quotidien.



LES POISSONS DANS LES PRES



LES INTERÊTS OCCULTES D'E.R.D.F.

D'ici fin 2018 ERDF veut imposer le remplacement de nos compteurs électriques par de nouveaux compteurs « *intelligents* » ? qui ont pour seul objectif d'augmenter les recettes du distributeur, en prétextant que l'installation de ces compteurs permettra à l'abonné de suivre sa consommation sur internet.... la belle affaire!

Juridiquement la commune ne peut pas interdire à ERDF l'installation de ces compteurs dans le village, mais elle peut, comme chaque usager, refuser cette installation pour les bâtiments dont elle est propriétaire.

Il appartient à chaque foyer de s'informer, et dans ce sens nous avons repris quelques articles de « Que Choisir » et « Le Point » qui permettront à chacun de servir de base à des recherches individuelles plus approfondies.

Pour ce qui concerne le Conseil Municipal , il a été décidé de refuser l'installation de LINKY dans les bâtiments dont la commune est propriétaire, afin de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de la commune, et de ne pas prendre de risque sanitaires pour les usagers notamment scolaires. Le Maire

COMPTEURS LINKY Factures d'électricité alourdies

Mais ni les gouvernements de droite ni ceux de gauche qui se sont succédés depuis l'origine du projet n'ont imposé cette exigence d'affichage à ERDF. La loi de transition énergétique ne répare ce manquement qu'à la marge. Seuls les ménages en précarité énergétique pourront voir leurs consommations s'afficher en temps réel, tant en kWh qu'en euros. Mais il n'est même pas sûr que ce soit en temps réel. Tel qu'il est installé actuellement, Linky n'est pas apte à communiquer avec un afficheur déporté. Un comble pour un compteur dit communicant !

Pire encore, Linky va alourdir la facture d'électricité des ménages. D'abord parce que même s'il n'apparaît pas en tant que tel et qu'ERDF assure pouvoir le financer par des gains de productivité, son coût pourrait finalement y être intégré via le tarif d'acheminement de l'électricité.

Surtout parce que d'après une étude menée par l'UFC-Que Choisir sur un panel de consommateurs, 37 % des ménages consomment au-delà de leur puissance d'abonnement. Les compteurs actuels supportent ces dépassements ponctuels sans disjoncter, Linky pas toujours. De nombreux usagers pourraient avoir à souscrire à une puissance plus élevée, donc à un abonnement plus cher !

Côté consommateurs, en pleine COP 21 et alors que la France se veut exemplaire, le compteur Linky a tout d'un loupé de la transition énergétique.

Élisabeth Chesnais « Que Choisir »

Un boîtier trop curieux et trop cher

"La mise en place de ces compteurs électriques intelligents impliquera la collecte d'informations détaillées sur notre consommation électrique, ce qui pose des problèmes de respect de la vie privée", explique la Cnil [sur son site](#). Des informations qui "sont très détaillées et permettent de savoir beaucoup de choses sur les occupants d'une habitation, comme leur horaire de réveil, le moment où ils prennent une douche ou bien quand ils utilisent certains appareils (four, bouilloire, toaster...)", s'inquiète le gendarme des données personnelles.

Une interface Web permettra de couper l'électricité à distance et de modifier la puissance de l'abonnement, ce qui ne fait qu'attiser les inquiétudes de la Cnil : "Ces fonctionnalités devront être parfaitement sécurisées pour éviter toute utilisation frauduleuse." En effet, s'il est aussi facile de couper l'électricité à son voisin que de pirater son réseau Wi-Fi, de nombreux usagers auront des surprises !

Gueric PONCET « Le Point »

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le compteur Linky serait utile au consommateur. Une prise de position étonnante tant ce nouveau compteur électrique présente dans la réalité un intérêt limité.

À croire que l'UFC-Que Choisir et l'Ademe ne parlent plus du même compteur ! Les propos du directeur adjoint Productions et Énergies de l'Ademe rapportés dans la dernière lettre du Médiateur national de l'énergie au sujet du **compteur Linky** nous plongent en effet dans un océan de perplexité. « Linky va permettre aux consommateurs de mesurer, comprendre, pour économiser », assure l'Ademe. Or justement, c'est un des reproches majeurs que l'UFC-Que Choisir fait au compteur Linky. Contrairement aux promesses du projet initial, il ne permet absolument pas de suivre sa consommation électrique en temps réel. Pour cela, il fallait installer un afficheur déporté dans le logement, mais à l'exception des usagers en situation de précarité énergétique, les ménages n'y ont pas droit, à moins d'y mettre le prix. Suivre sa consommation d'électricité au plus près de ses usagers reste donc impossible.

Certes, comme l'affirme l'Ademe, « le consommateur pourra activer gratuitement sur le site web d'Enedis la relève horaire de sa consommation pour aller plus loin que la visualisation par mois ou par jour ». Mais c'est oublier que nombre d'usagers ne sont pas des accros d'Internet, et que beaucoup ont bien autre chose à faire de leurs journées que consulter le site d'Enedis. Et dire qu'à l'origine, dans les groupes de travail, l'Ademe défendait l'afficheur déporté pour tous avec presque autant d'ardeur que l'UFC-Que Choisir !

Option payante

« Le consommateur pourra également, s'il le souhaite, installer des équipements complémentaires connectés à Linky », ajoute l'Ademe, en citant notamment les afficheurs de consommation, et « souscrire à de nouvelles offres tarifaires reflétant davantage la réalité du système électrique, avec plusieurs niveaux de prix les incitant à éviter de consommer pendant les périodes de tension, mais avec des tarifs moindres le reste du temps ». Autant d'éléments que l'Ademe présente comme des « bénéfiques » pour les consommateurs, mais qui sont en réalité autant d'inconvénients majeurs du point de vue de leur pouvoir d'achat.

Les équipements complémentaires ? Payants, bien entendu, alors que l'afficheur déporté aurait dû être livré d'office avec Linky pour favoriser les économies d'électricité.

Les différents niveaux de prix ? Assurément utiles pour le système électrique, mais les usagers risquent d'avoir bien du mal à se retrouver dans les multiples offres à venir des différents fournisseurs d'électricité, pas forcément adaptées à leurs usages, et à s'orienter dans cette jungle tarifaire... comme ce fut trop longtemps le cas dans la téléphonie mobile, par exemple. *Elisabeth CHESNAIS Que choisir*

Délibération municipale – Compteurs d'électricité

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

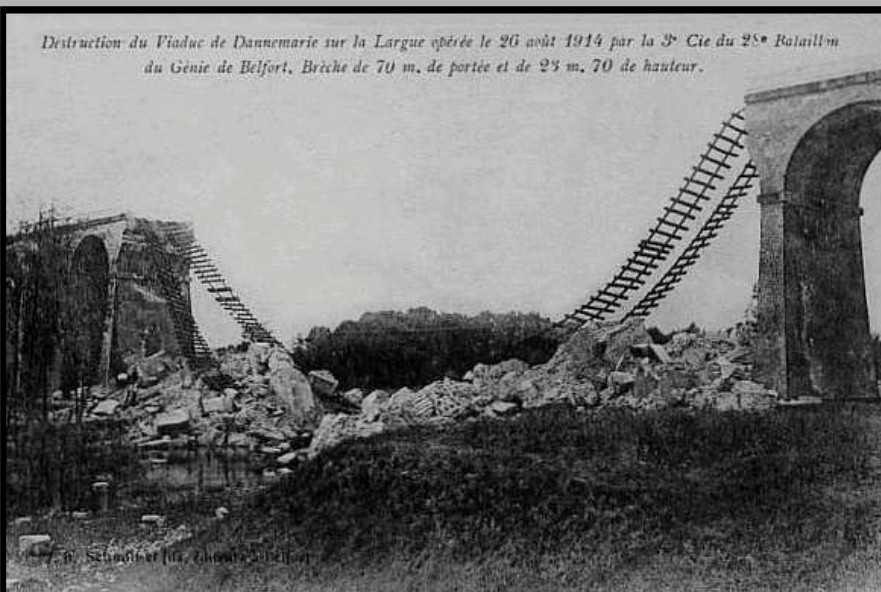
Considérant que les compteurs communicants peuvent être facteurs de conséquences financières négatives pour la collectivité, mais également de conséquences pour le respect de la vie privée et sanitaire , le Conseil municipal de Manspach :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent à la collectivité et non à Enedis.
- décide que les compteurs d'électricité des bâtiments publics de la commune de Manspach, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre).
- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'Enedis pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés dans les bâtiments publics de Manspach.

HISTOIRE DU VIADUC DE LA LARGUE



Avant 1914: Le « Viaduc de la Largue », permet de passer la vallée de la Largue du côté de Manspach (43 arches, pour une longueur de 500 mètres). On y voit les 2 bâtiments du moulin. Il va être dynamité le 26 août 1914.



Carte postale française éditée à Belfort.
Collection particulière.

Déroulement des opérations de la 1^o destruction le 26 Août 1914 :

Le 24 août dans la soirée, le gouverneur de la place de Belfort donne l'ordre de destruction des viaducs au colonel commandant le génie de la place. Le lendemain, à 6h30, le capitaine Thiébaud, commandant la compagnie 28/3 du génie, quitte Besoncourt avec le 1er peloton, le lieutenant Sol et un adjudant. Un détachement de la compagnie 28/1 est chargé de la destruction du second viaduc. Les deux groupes sont sous les ordres du commandant Richard. Ils seront couverts par des troupes de la 114e brigade (appartenant à la 57e division de réserve) et plus particulièrement par des hommes du 244e RI et des canons du 5e RAC (3). Des instructions verbales sont données : travailler la nuit ou au petit jour afin que les Allemands ne voient pas ce qui se prépare. (4)

Le 26 août, départ à 3h15 de Retzwiller. Les travaux sont rapides pour le "Grand viaduc". En effet, des emplacements existaient déjà dans les deux culées. Non utilisés par les Allemands à la déclaration de la guerre, le 10 août, ils avaient été désobturés par la compagnie 28/1 en raison du recul après une première avance en Alsace. La seconde offensive française avait entraîné leur réobturation par une cloison de briques.

Pendant qu'une demi-section garde les issues, le reste du peloton met les charges en place (1 tonne de mélinite en tout). Le travail est achevé à 5h00, "y compris la pose d'un masque en poutrelles à chaque fourreau et un bourrage en sacs de terre" précise le JMO du génie de la place de Belfort.

Le commandant de la 57e DR indique par téléphone que l'heure de la mise à feu sera 13h00. Avant, il faut prévenir les habitants de Dannemarie d'ouvrir leur fenêtre afin d'éviter les bris de vitres ainsi que les troupes voisines. La note suivante est reçue à 9h30 à destination des unités de cavalerie présente (JMO de la cavalerie de la 57e DR, page 30) :

"Un des viaducs de Dannemarie va sauter à 13h00 aujourd'hui. Prévenir la troupe".

Cette photo a été prise en Octobre 1914 depuis le « Luftstock » sur la D103 entre Manspach et Dannemarie. Elle est particulièrement intéressante, elle nous montre les deux bâtisses du moulin qui n'ont pas été touchées par le sabotage du 26 août 1914.



- **La reconstruction du viaduc..**

Reprenant le contrôle du secteur en septembre 1914, l'état-major français décide paradoxalement de reconstruire le viaduc qu'il vient de détruire : la voie de chemin de fer permet d'acheminer le ravitaillement facilement jusqu'à Dannemarie maintenant que le front est stabilisé. Du 13 au 26 février 1915, la 4e compagnie du 5e régiment du génie enlève les décombres. La décision de réparation arrive le 28 février et les trois phases de travaux se succèdent du 8 mars au 30 mai, seulement retardées par une crue le 7 avril qui détruit une partie des échafaudages et un bombardement de l'artillerie allemande (210mm) le 13 avril (5). Les travaux reprennent à temps pour la venue de Joffre le 22 avril.

La destruction finale du viaduc :

Finale^{ment}, le 30 mai 1915, deux jours après la fin des travaux de bétonnage, un tir de 51 obus de 420 mm allemands met fin aux espoirs français : le viaduc est à nouveau coupé et le moulin de « l'Aumühle » à jamais détruit.



Une histoire mouvementée : Construit en 1860 pour la voie ferrée Paris-Bâle, il fut détruit et reconstruit quatre fois, en 1870 en 1914 en 1915, et en 1945.

Ruines du moulin



Vue générale du grand viaduc de Dannemarie après le bombardement du 30 mai 1915. L'arche centrale est toujours présente, sur la rive gauche, 100 mètres du viaduc ont disparu, ne reste d'une pile isolée. Août 1916.

Source : MHC/BDIC Paris, VAL 319, vue 32.





Comméoration du 11 Novembre



L'année 2016 fut également marquée le 22 Mai 2016 par l'organisation inter paroissiale, à Manspach, du Jubilé de l'Abbé Roger KOENIG pour ses 50 années de sacerdoce



En vous souhaitant un joyeux Noël et une très bonne année 2017

Le Conseil municipal vous invite :

DIMANCHE 18 Décembre à 16 heures, à la salle des fêtes pour assister à la présentation en images:

« Ça s'est passé à Manspach en 2016 »

Et

SAMEDI 14 Janvier à 18 heures à la salle des fêtes pour la

« Réception municipale de présentation des Voeux »

Passez toutes et tous de joyeuses fêtes !

